

**OÙ ?**

Basse-Normandie

QUAND ?

De 2009 à novembre 2016

POURQUOI ?

Dispositif d'aide aux audits énergétiques de copropriétés dans le cadre d'une obligation réglementaire

QUELS PARTENAIRES ?

Région Basse-Normandie, ADEME Normandie, Biomasse Normandie (pour la ville de Caen)

AUDITS ÉNERGÉTIQUES

UN DISPOSITIF INÉDIT EN BASSE-NORMANDIE

Lancé en 2009, le dispositif d'audit énergétique élaboré et proposé par l'ADEME et le Conseil régional de Basse-Normandie aux copropriétés de la région s'est achevé fin 2016. Comment a-t-il été accueilli par les copropriétaires et quelles leçons en tirer ?



Tout est parti d'un décret de 2012 rendant obligatoire la réalisation d'audits énergétiques pour les copropriétés équipées d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement de plus de 50 lots. Profitant de ce contexte réglementaire, l'ADEME a proposé aux copropriétés un dispositif d'accompagnement dans la réalisation de ces audits. Plus poussé que l'audit réglementaire, il intègre, entre autres, une proposition de travaux sous forme de 3 scénarios (un scénario d'investissement maîtrisé, un scénario optimal et un scénario de performance) et une première réflexion sur les financements mobilisables pour les réaliser. Une subvention pouvant atteindre 70 % du montant de l'audit complétait également ce dispositif. À Caen, un accompagnement, du conseil jusqu'à la

50 %

DES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS ONT CHOISI DE SOUSCRIRE À L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DE L'ADEME

réalisation des travaux était proposé, en partenariat avec la ville, le Conseil régional et l'association Biomasse Normandie. « Sur les 350 audits qui ont été menés dans la région, 25 % se sont conclus par un lancement de travaux dans l'année suivante », précise Sébastien Bellet, ingénieur bâtiment à la Direction régionale Normandie de l'ADEME. « Sur un plan quantitatif, le bilan demeure satisfaisant, mais il s'agit surtout d'une belle réussite sur un plan qualitatif », poursuit l'ingénieur.

UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La présentation des résultats d'audits au sein des assemblées générales des syndics a permis de placer les questions énergétiques au cœur des discussions. « Les bureaux d'études allaient rendre compte de leurs travaux, sans être juge et partie, puisqu'il n'y avait aucune obligation de travaux à l'issue de l'audit. Ces interventions nous ont permis de sensibiliser les propriétaires aux enjeux énergétiques tout en promouvant des actions simples à mettre en place immédiatement avec un résultat rapide. C'est une première démarche pédagogique qui peut porter ses fruits à plus long terme », se réjouit Sébastien Bellet, qui compte bien poursuivre la réflexion pour mettre en place d'autres actions.



Plus d'infos :
> sebastien.bellet@ademe.fr